



## Développement Professionnel Continu (DPC)

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est une démarche triennale globale depuis le 1 janvier 2017 pour les professionnels de santé comprenant :

- des actions de formation continue (approfondissement des connaissances),
- des actions d'évaluation des pratiques (réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel),
- des actions de gestion des risques (identification et évaluation des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation).

Ces actions peuvent être réalisées soit distinctement, soit couplées au sein de programmes dits « intégrés ». Elles se conforment à une des méthodes et modalités validées par la HAS et s'inscrivent dans le cadre des orientations prioritaires.

Le DPC s'appuie sur le cœur de métier à partir d'un contenu scientifique validé.

**L'université François-Rabelais de Tours est un organisme DPC (N° d'enregistrement : 1252) habilité par l'Agence Nationale DPC à dispenser des programmes et des actions de DPC à tous les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et paramédicaux).**

### **Pour les libéraux ou salariés exerçant en centre de santé conventionné\***

*\* à au moins de 50 % de votre activité professionnelle.*

Pour plus d'informations sur vos démarches et de votre prise en charge, consulter le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr).

### **Pour les hospitaliers ou autres salariés ou autres libéraux\***

*\* à plus de 50 % de votre activité professionnelle.*

Contactez votre employeur ou votre OPCA.

### **Renseignements et inscriptions :**

Différentes modalités et inscriptions existent. Contactez directement les personnes référentes indiquées sur chaque fiche de présentation de formation.

**Pour plus d'informations sur le DPC, consultez le site [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)**